



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 2 juin 2018

Remplacement adjoint technique territorial

La commission dédiée s'est réunie deux fois. Son président présente les dispositions retenues pour avis :

Traitement phytosanitaire

Compte tenu des contraintes liées à ce traitement, il est envisagé de se rapprocher de la commune de CHANTELLE. :

Nettoyage

Balayage mairie, bibliothèque : une fois par semaine (plus si nécessaire) avec sortie des poubelles. Vider également celle située vers la passerelle.

Avant le premier septembre, la poubelle sise au point tri sera à enlever avec, à la place un panneau « décharge interdite » plus l'arrêté du maire ».

Voirie

Entretien de la chaussée y compris le dégagement de tout objet obstruant le passage ou présentant un danger.

Le fauchage restera de la compétence de l'agent technique territorial. Pour ce faire, des couteaux pour la faucheuse seront à acheter. Par contre, le broyage des bords des collecteurs sera à faire par une entreprise.

L'achat d'une débroussailleuse s'avère indispensable celle actuellement en possession de la commune étant hors d'usage : choix d'une « STIHL », référence FS94 C-E pour un montant de 449 euros.

Temps de travail et suivi

Deux jours par semaine soit 14 heures, avec, en cas de besoin heures complémentaires, pour un salaire basé sur le SMIC.

Permis B obligatoire.

Compétences souhaitées : polyvalence, relation avec la population et les élus

Comme tout salarié il devra rendre compte de son activité en tenant un cahier sur lequel seront notées quotidiennement les tâches effectuées.

André PERRIER aura pour mission de l'encadrer et le former.

Il sera embauché pour commencer en CDD pour une durée de 6 mois avec période d'essai de trois semaines, en qualité d'adjoint technique territorial premier échelon.

Vacance de poste d'adjoint technique territorial

L'employé communal ayant demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 août 2018, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, constatent la vacance de poste et font appel à candidature pour un poste d'adjoint technique territorial à raison de 14 heures semaines, avec heures complémentaires si nécessaires.

Travaux de voirie

Devis établi par l'entreprise COLAS pour un montant de 19 064 euros. Les travaux seront effectués fin juin/courant juillet (pour rappel subvention du conseil départemental attribuée pour un montant de 4 765,20 euros)



Commune de Fourilles (03140)

La commission travaux se réunira pour voir d'autres travaux à effectuer, notamment fossé à Thizon devant chez Mathieu FERRANDON.

Table vers la passerelle à remettre.

D E C I (Défense extérieure contre l'incendie)

Pour ce faire comme il est préconisé l'aide du SDIS a été sollicitée.

Une visite sur place a été faite avec le commandant MAURY.

Une nouvelle cartographie des bouches d'incendie et des points d'eau va être adressée en mairie et les arrêtés prévus par celui de Monsieur le Préfet pourront être établis.

Une convention sera signée avec Monsieur et Madame BELLOT pour utilisation, en cas de besoin, de l'étang situé route de Chantelle ainsi qu'avec Monsieur PERRIER pour le point d'eau au Colombier. Une pancarte de signalisation devra être mise.

P C S (Plan Communal de Sauvegarde)

Le PCS est un document qui contient de nombreux renseignements. Il est destiné à l'information des secours. Approuvé par la préfecture le 27 décembre 2016.

Ce document a été refait en totalité le 17 avril 2018 et l'arrêté du maire pris à cette date.

Admission en non-valeur

La trésorerie n'ayant pu recouvrer la somme de 931,71 au titre de reliquat de loyers impayés pour Mesdames ELUIN et MORLET pour un montant de 931,71 les membres du conseil acceptent cette somme en non-valeur, somme déjà inscrite au budget.

Proposition d'une mutuelle communale

Un grand nombre de communes se sont engagées dans une action d'amélioration de l'accès aux soins de leurs administrés en raison d'un constat partagé : les tarifs de contrats individuels de complémentaire santé sont élevés et de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité émettent un avis favorable à l'action proposée qui cible les personnes de plus de 60 ans et les travailleurs indépendants (non-salariés) à pouvoir éventuellement bénéficier d'un tarif négocié sur des complémentaires santé

La mairie dans cette action n'est qu'un facilitateur pour organiser la relation entre l'assureur et les habitants. Notamment elle mettra à disposition un local.

Cette action, d'un but social, sera sans aucun frais pour elle.

Une réunion publique se tiendra le mardi 26 juin 2018 à 17h30, en mairie, salle du conseil.

Compte rendu réunions extérieures

Com.com :

Vélo-rail : réaménagement et poursuite sur la partie GANNAT-BAYET

Achat ancien bricomarché pour être utilisé comme dépôt de matériel.

Ecole de musique de GANNAT : nouveaux tarifs en cours

En 2019 l'accueil de loisirs de GANNAT passera en intercommunalité.

CHOUVIGNY : il est prévu un aménagement du site

Office de Tourisme : le nouveau conseil d'administration se met en place

T'lib : fonctionne bien



Commune de Fourilles
(03140)

Aides pour les commerces

Nouvelle OPAH : qui comporte un volet « ravalement de façades avec ou sans isolation extérieure ».

Les dossiers de demande devront être déposés à la mairie d'implantation de la maison et transmis complets au service habitat.

Ecole de Chantelle

Pas d'ouverture de toute petite section comme prévu initialement

Protection des données personnelles dans les collectivités locales

Dispositif en vigueur depuis le 25 mai 2018 dont le but est de protéger les données personnelles.

A terme il faudra nommer un délégué à la protection des données mais qui pourra être commun avec des partenaires des communes, c'est-à-dire un DPO mutualisé.

Les avantages de cette mutualisation :

Permettre le lissage des coûts

Permettre de disposer d'une personne ayant les compétences et la disponibilité nécessaires à la fonction

Permettre une mise en commun de l'expérience acquise

Permettre une uniformisation des pratiques au sein de plusieurs organismes.

SICTOM Sud Allier

12 000 tonnes de mâchefer d'une très grande qualité technique et environnementales sont produites chaque année suite au process d'incinération des déchets ménagers.

Ce résidu d'incinération est un produit qui peut être valorisé en remplacement de matériaux de sablière ou de carrière afin de réaliser des aménagements routiers avec **un coût quasi nul et une participation aux objectifs de développement durable.**

Informations et questions diverses

Contrôle périodique d'un système d'assainissement non collectif logement de l'ancienne poste : installation non conforme

14 JUILLET

Les modalités an dernier seront reconduites :

Gerbe : Brigitte

Vin d'honneur : Jean François

Repas et déserts : AB

Défilé : 12h participation de la lyre. Chant de la Marseillaise par les Renardeaux.

Après midi festif : jeux intérieurs ou extérieurs

Action des bénévoles

Suite à la défection d'un membre de l'équipe il convient de modifier un peu notre organisation pour le nettoyage des lendemains de fête. Il conviendra qu'un élément supplémentaire soit affecté pour le lavage des sols. Il appartiendra à chaque association de laisser toujours les lieux propres et de s'organiser en conséquence.

Dates à retenir

Lundi 4 juin : Maire et adjoints : réunion pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial



Commune de Fourilles
(03140)

Mardi 5 juin : ensemble conseil municipaux pour réunion de présentation sur l'avancée des travaux de la Com.Com ainsi que les projets d'avenir.

Passage jury maisons fleuries le 29 juin.

Commission départ en retraite le 22 juin

Prochain conseil : 21 juillet 2018